Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Monsieur Didier THOMAS
mail : didier.thomas78@gmail.com

Sérignan, le 15 octobre 2023

Cher Indivisaire,

J'ai réglé auprès du Trésor Public le montant des taxes foncières du 119 rue du Général de Ségur 77810 THOMERY.

Je te demande de me faire parvenir, par retour, un chèque du montant de ta quote-part selon détail ci-dessous.

Dans cette attente, sois assuré, cher Indivisaire, de mes sentiments les meilleurs.

Thibault THOMAS.

Montant de l'impôt	:	638,00 €
Quote-part	:	**212,67 €**

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBWKQH	PROPRIETAIRE	THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE LUCE 21 AV MARCEAU 75016 PARIS

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	67,58 %	%	2,25%	35,85%	0,73%	8,23%	0,338%	
	Taux 2023	68,93 %	%	2,25%	35,85%	1,083%	7,98%	0,377%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	530		530	530	530	530	530	
	Cotisation 2022	335		11	177	4	41	2	
	Cotisation 2023	365		12	190	6	42	2	617
	Variation	+8,96 %	%	+9,09%	+7,34 %	+50,00 %	+2,44 %	0%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État Base collectivité			Droit proportionnel : Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 49895 €.
Pour plus d'informations, consultez la notice.
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3€ .

Références administratives : 770 51 075 036 463 463 R W

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	21
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**638**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».
Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.